

**DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT ACTE DE LA TENUE D'UN DEBAT SUR LES ORIENTATIONS
BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2019**

SEANCE DU

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le 8 février 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment les articles L. 4422-1 et suivants,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

VU l'avis n° 2019- du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 2019,

SUR rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019, conformément aux dispositions de l'article L. 4425.5 du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI